



Doc. 16245
29 septembre 2025

L'Assemblée parlementaire doit soutenir le Kazakhstan dans la poursuite de ses réformes démocratiques

Amendement¹ n° 3

M. Max LUCKS, Allemagne, Groupe des socialistes, démocrates et verts

Dans le projet de résolution, paragraphe 5, remplacer la deuxième phrase par la phrase suivante:

«Parallèlement, l'Assemblée attend des progrès tangibles en matière de réforme de la justice, de lutte contre la corruption, de promotion des droits humains et de soutien à la gouvernance démocratique, notamment grâce à la coopération avec l'Assemblée, en particulier: la libération de 39 prisonniers politiques, des personnes visées pour leur participation à des manifestations pacifiques, à des activités de la société civile et de lutte contre la corruption, à des publications sur les réseaux sociaux ou leur soutien à des mouvements d'opposition pacifiques; le respect des obligations visant à garantir la liberté d'association politique et à mettre fin à la persécution nationale et transnationale des représentants des mouvements d'opposition politique pacifiques «Choix démocratique du Kazakhstan», «Koshe Partiyasy» et «Alga Kazakhstan», comme le rappellent les résolutions du Parlement européen du 20 janvier 2022 sur la situation au Kazakhstan et du 17 janvier 2024 sur la stratégie de l'Union européenne pour l'Asie centrale.»

Déposé par:

LUCKS Max, Allemagne, SOC
IKIĆ BANIČEK Kristina, Croatie, SOC
JENSEN Mogens, Danemark, SOC
JOSWIG Julian, Allemagne, SOC
POLAT Filiz, Allemagne, SOC
PRAMMER Agnes Sirkka, Autriche, SOC

1. 2025 - Quatrième partie de session

